



Genève, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

## Le Conseil d'Etat

4001-2021

Département fédéral de  
l'environnement, des transports, de  
l'énergie et des communication  
(DETEC)  
Madame Simonetta SOMMARUGA  
Conseillère fédérale  
Palais fédéral Nord  
3003 Berne

### **Concerne : Mobilité et territoire 2050, plan sectoriel des transports, partie Programme – consultation des cantons selon l'art. 20 OAT**

Madame la Conseillère fédérale,

Par courrier du 28 juin 2021, l'Office fédéral du développement territorial (ARE) a invité les cantons à se prononcer sur une nouvelle version du Plan sectoriel des transports, partie Programme. Le Conseil d'Etat remercie la Confédération de lui avoir soumis ce document adapté suite à la dernière consultation de septembre 2020 et se réjouit de constater que la plupart des commentaires formulés par le canton ont été pris en compte.

Notre Conseil confirme son soutien au Plan sectoriel des transports, outil clé pour penser la mobilité et son évolution conjointement au développement territorial à l'horizon 2050.

Il se félicite que les aspects climatiques aient été renforcés dans cette nouvelle version du programme. Il note qu'une prise en compte plus importante de ces enjeux, qu'il avait demandée, dépasserait les compétences de la partie Programme du Plan sectoriel des transports. Toutefois, il regrette vivement qu'au vu de la contribution très importante de la mobilité terrestre au total des émissions de gaz à effet de serre (environ un tiers), la question de la neutralité carbone ne soit pas plus structurante dans le Plan sectoriel des transports, n'oriente pas davantage les principes d'action par types d'espace qui y sont développés ainsi que la stratégie en tant que telle. Au vu de l'urgence climatique et des dernières conclusions du GIEC publiées début août, il est convaincu que les approches sectorielles par politique publique ne sont plus à même de relever les défis de notre époque.

Ces besoins ressortent également des résultats issus de la consultation menée dans le cadre de la démarche prospective "Genève 2050", qui a permis de porter une vision transversale innovante au service du développement du territoire.

De manière plus forte encore, notre Conseil déplore que les infrastructures qu'il a listées dans le courrier du 9 décembre 2020 relatif à la première phase de consultation n'aient pas été intégrées dans la version remaniée du Plan sectoriel des transports. Pour le réseau ferroviaire, il s'agit des infrastructures suivantes :

- Liaison ferroviaire diamétrale reliant Genève-Cornavin à la ZIMEYSA via Genève-Aéroport au nord et reliant Lancy Pont-Rouge à Bernex via Cherpines au sud;

- Extension ferroviaire vers le sud de l'agglomération par le raccordement à la ligne ferroviaire du pied du Salève, dans le cadre de l'amélioration et l'augmentation de capacité du réseau ferroviaire en Haute-Savoie;
- Amélioration de la capacité ferroviaire Lausanne-Genève.

Compte tenu de l'urgence climatique et du besoin d'accélérer le report modal dans une agglomération en plein développement, notre Conseil s'étonne que ces infrastructures ne soient pas mentionnées.

Concernant le réseau routier, il s'agit du projet du Contournement Est de l'agglomération transfrontalière, via la Traversée du Lac, pour lequel un dossier a été transmis à l'OFROU en avril 2021 confirmant la nécessité de ce projet pour le bon fonctionnement du réseau des routes nationales et ce en vue de son inscription au programme de développement des routes nationales PRODES.

Malgré son insatisfaction vis-à-vis des demandes qu'il a formulées, notre Conseil renonce à demander une procédure de conciliation, au sens de l'art. 20 OAT. Mais il tient à souligner que notre canton mettra toute son énergie, en collaboration avec la Confédération, pour faire avancer la planification de ces infrastructures, que notre Conseil considère comme indispensables à l'atteinte des objectifs de neutralité carbone qu'il porte. Ce travail sera mené dans le cadre de la révision du Plan directeur cantonal et de la Stratégie multimodale 2050, ainsi que dans la préparation du futur projet d'agglomération de cinquième génération.

Enfin, notre Conseil salue l'ajout d'un chapitre sur le transport des marchandises et relève que le Plan directeur cantonal 2030 contient déjà une fiche sur la question, qui prévoit l'utilisation privilégiée du réseau ferroviaire pour le transport des marchandises.

Vous trouverez également en annexe une liste avec quelques remarques d'ordre technique, qui a déjà été transmise à vos services par messagerie électronique.

Vous remerciant de nous avoir permis de nous exprimer à nouveau sur le contenu de ce plan, et restant à disposition par l'intermédiaire de nos services pour contribuer à la finalisation de ce document, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère fédérale, l'expression de notre haute considération.

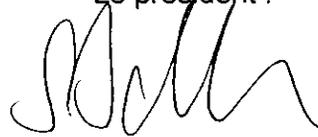
AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti

Le président :



Serge Dal Busco

Annexe mentionnée



**Remarques techniques (Annexe au courrier du 1<sup>er</sup> septembre 2021 concernant "Mobilité et territoire 2050, plan sectoriel des transports, partie programme – consultation des cantons selon l'art. 20 OAT")**

**Chapitre 3 Vision 2050 pour la mobilité et le territoire**

- **p. 22, fig.2** : La demande faite pour la figure 2 à la page 22 n'a été que partiellement satisfaite. En effet, l'ajout sur le carte de la région de Jussy en tant qu'espace rural est clairement insuffisante. L'ouest du canton, en particulier la région de la Champagne – Mandement, devrait aussi être classé en tant qu'espace rural.

**Chapitre 6.3 Territoire d'action de la Métropole lémanique**

- **p. 73, 1<sup>ère</sup> ligne, 2<sup>e</sup> colonne du tableau, 2<sup>e</sup> paragraphe**: ajouter au texte les éléments soulignés: "Afin d'anticiper la croissance du fret ferroviaire, il serait pertinent de simplifier les accès aux installations de transbordement et embranchements ferroviaires, voire d'augmenter le nombre d'embranchements dans les zones industrielles disposant de voies de raccordement (notamment sur le territoire genevois à la Praille et à ZIMEYSA)."
- **p. 76, dernier paragraphe** : ajouter au texte les éléments soulignés : « Sont à considérer également les flux transfrontaliers voire internationaux en constante augmentation depuis Genève vers la France (vers l'Ain, Saint-Julien, vers Annecy, Annemasse, la vallée de l'Arve et le Chablais français) »
- **p. 79 carte 3** : prolonger l'augmentation de capacité (violet) de la ligne Genève-Bellegarde jusqu'à La Plaine
- **p. 79 carte 3** : intégrer le tronçon CEVA du Léman Express aux axes avec augmentation de capacité sur le rail (violet) pour être en accord avec les axes mentionnés en page 78 (« *Annemasse-Coppet : augmentation de la capacité* »).
- **p. 79 carte 3** : nous saluons l'intégration du tronçon Perly – Douane de Bardonnex comme axe avec augmentation de capacité sur la carte. Toutefois, le texte doit être mis en conformité avec cet ajout en page 77 (modification de l'appellation du tronçon Perly – jonction de Nyon en page 77 par Bardonnex - jonction de Nyon).